

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
12 février 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 25

Votants 29

OBJET :
**08. PROGRAMME
DES FÊTES DE
PÂQUES 2021.
FIXATION DES
PRIMES DE
PARTICIPATION.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210219-02032021D08 AK-DE

L'an deux mil-vingt-et-un, le dix-neuf FÉVRIER à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. DECREUS Christophe – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine **donnant procurations respectives** à Mme BEURAERT Martine – M. DELFLY Jean-Louis – M. BAUDRY José – M. LORIDAN Bernard.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Madame l'adjointe au Maire déléguée aux fêtes communales donne connaissance du programme officiel des Fêtes de Pâques 2021, lequel fait ressortir les prévisions des festivités et les primes de participation et frais divers à envisager :

CORTEGE CARNAVALESQUE - GROUPES CARNAVALESQUES ARTISTIQUES

Contrats PMO :

Les Carnavales de Dunkerque	2 430, 00 €
Le showband Marina	1 700, 00 €
Les tambours de Burundi	2 540, 00 €
Les sauvages	2 215, 50 €
	8 885, 50 €

Contrats locaux :

Les Débrouillards (Bailleul)	700, 00 €
Charlie et la Chocolaterie (Outtersteene en fête)	450, 00 €
Red Infinity (Hem)	1 000, 00 €
	2 150, 00 €

Contrat Pommery Productions :

Showband Corio (Heerlen)	2 270, 00 €
Tahoungan	1 995, 00 €
Showband « Calypso »	2 400, 00 €
Telestar	1 640, 00 €
The leper Surry Pipe Band	1 710, 00 €
	10 015, 00 €

Spectacle du dimanche à l'Espace Culturel Robert Hossein Ultim Cover	2 490 €
---	----------------

.../...

Envoyé en préfecture le 02/03/2021

Reçu en préfecture le 02/03/2021

Affiché le

04.03.2021

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2021
OBJET : PROGRAMME DES FÊTES DE PÂQUES 2021. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Chasse à l'oeuf :

Chocolats + briquettes	350,00 €
Animation	300,00 €
Structures	460,00 €
Maquillage	350,00 €
	<hr/>
	1 460,00 €

Divers :

Sachets pour confiseries	40,00 €
Repas + boissons	3 000,00 €
	<hr/>
	3 040,00 €

Sécurité **1 130,00 €**

Ces dépenses seront imputées à l'article 6232 du budget communal et réglées sur présentation de facture.

Contrats Mairie de Merville

- Les Amis du Caou	1 250,00 €*
- Panzon steel band	500,00 €*
- Association Saint-Antoine	1 250,00 €*
- Harmonie municipale	1 250,00 €*
	<hr/>
	4 250,00 €

Il propose ensuite d'allouer les subventions aux associations sportives ci-dessous dénommées pour leurs participations aux fêtes de pâques :

1) Flandre Elite Cyclisme :	1 876 €
2) La Tanche Mervilloise :	190 €
3) Amicale Bouliste	190 €
4) Archers de la Lys	190 €
	<hr/>
	2 446 €

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget communal et virées aux comptes des associations ci-dessus sauf celles marquées d'un astérisque qui seront versées par le régisseur de la régie d'avances pour le versement des primes de Fêtes Locales, qui se chargera de leur répartition.

Le conseil municipal après communication faite décide à l'unanimité d'approuver le programme présenté estimé pour 2021 à **35 866, 50 €**, l'attribution et la répartition des primes et prises en charges par la Commune.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat